Fiche Réflexe N° 43 Comment gérer les récompenses pour les adhérents ?

A) Définition des attributions aux membres de l'association

Des récompenses sont accordées par le conseil d'administration aux membres du SOUVENIR FRANÇAIS qui ont rendu des services à l'association et se sont fait remarquer par l'activité et le dévouement qu'ils ont déployé. L'ancienneté de présence au sein de l'association ne constitue pas le seul critère d'attribution.

Les différentes récompenses du SOUVENIR FRANÇAIS sont listées ci-dessous par ordre d'importance et avec leurs conditions minimum d'ancienneté :

1.	Certificat d'engagement en qualité de gardien de la mémoire (non contingenté)	à partir de la classe de 6ème, à titre d'encouragement	Géré par le président de comité
2.	Diplôme d'honneur (non contingenté)	à partir de 2 ans de présence active au sein de l'association	Géré par le délégué général
3.	Médaille de bronze (contingentée à 5 % du nombre d'adhérent)	à partir de 4 ans après l'octroi du diplôme d'honneur	Gérée par le délégué général
4.	Médaille d'argent (contingentée à 1 % du nombre d'adhérent)	à partir de 4 ans après l'octroi de la médaille de bronze et de nouveaux services rendus ou responsabilités exercées	Gérée par le délégué général
5.	Médaille de vermeil	à partir de 4 ans après l'octroi de la médaille d'argent	Gérée par le siège national
6.	Médaille de vermeil avec bélière laurée	à partir de 5 ans après l'octroi de la médaille de vermeil	Gérée par le siège national
7.	Cravate d'honneur	à partir de 15 ans après l'octroi de la médaille de vermeil avec bélière laurée et la possession de toutes les médailles précédentes	Gérée par le siège national

Le déroulement de la carrière des décorés se structure en 34 ans entre le diplôme d'honneur et la cravate d'honneur.

Les récompenses sont harmonisées pour l'ensemble des adhérents. Les délégations et les comités ne créent aucune autre décoration, diplôme ou récompense.

Le certification d'engagement en qualité de gardien de la mémoire se présente sous la forme – après pliage – d'un petit livret (annexe 1).

B) Gestion des récompenses

b.1) Certificat d'engagement en qualité de gardien de la mémoire

- Il est attribué par les présidents de comité.
 Il est signé par le délégué général et par le président de comité.
- Il est attribué systématiquement à tous les jeunes qui participent à des initiatives organisées ou soutenues par le SF (voyages mémoriels, expositions, rencontres, etc.).
- Il appartient aux présidents de comité de demander au service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités du siège - entre le 15 et 31 décembre de l'année écoulée - le nombre de certificat souhaités.

Des demandes complémentaires pourront être effectuées entre le 15 et 30 juin.

Les noms des jeunes gardiens ne seront pas relevés par le siège national.

Le nombre de certificats attribués sera précisé dans le rapport annuel du comité.

b.2) Diplôme d'honneur, Médailles de bronze et d'argent

Ces 3 récompenses sont attribuées par les délégués généraux, en fonction de la progression précisée au point A.

Il appartient aux délégués généraux :

- de tenir impérativement à jour leurs listes d'attribution des diplômes d'honneur, médailles bronze et argent ;
- d'adresser régulièrement leurs listes de récipiendaires par email au service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités du siège (chancellerie@souvenir-francais.fr). Ce récapitulatif sert de base pour l'expédition du quota de récompenses pour la nouvelle année (annexe 3).

Nota : le service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités communiquera la liste au service de la Revue ; à charge pour la rédactrice en chef de les insérer dans la Revue du SF.

Les délégués généraux bénéficient chaque année d'un quota de récompenses :

- · non contingenté pour le diplôme d'honneur ;
- 5 % du nombre d'adhérents de l'année N-1 pour la médaille de bronze ;
- 1 % du nombre d'adhérents de l'année N-1 pour la médaille d'argent ;

Nota: Ce quota est indicatif. Il n'y a aucune obligation pour les délégués généraux de le consommer.

• Il appartient aux délégués généraux de demander entre le 15 et 31 décembre de chaque année, leur quota de récompenses.

Des demandes complémentaires pourront être effectuées entre le 15 et 30 juin et elles devront être clairement justifiées.

Le nombre de récompenses attribuées sera précisé dans le rapport annuel de la délégation.

L'attribution du quota pour l'année N+1 est conditionné par les éléments présentés dans le rapport annuel de l'année N.

b.3) Médailles de vermeil, de vermeil avec bélière laurée et cravate d'honneur

Ces 3 dernières « grandes » récompenses sont attribuées sous la seule responsabilité du siège national.

La liste des membres du SF à honorer devra être envoyée par email au service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités du siège (chancellerie@souvenir-français.fr) :

- en même temps que les demandes précédentes (entre le 15 et 31 décembre) ;
- et entre le 15 et 30 juin de chaque année ;

Le nombre de décorations de ces 3 grades n'est pas contingenté mais le nombre d'années d'adhésion devra être respecté, et des mérites exceptionnels devront être évoqués.

Les dossiers de ces 3 grades seront examinés par le Bureau de l'association et validés par le conseil d'administration.

Les demandes pour ces récompenses seront présentées à partir du document joint (annexe 4) à compléter et signer par les délégués généraux.

Le service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités au siège national pourra être appelé à demander des précisions en particulier pour l'attribution de la cravate d'honneur.

Nota : le service du suivi de la gouvernance des délégations et des comités communiquera la liste des adhérents concernés au service de la Revue ; à charge pour la rédactrice en chef de les insérer dans la Revue du SF.

C) Cas d'adhérents oubliés

Concernant les adhérents qui auraient été oubliés depuis plusieurs années et dans le cas où leur adhésion n'aurait pas connu de rupture, les médailles suivantes leurs seront attribuées sous la seule responsabilité des délégués généraux :

- oubli supérieur ou égal à 7 ans > la médaille de bronze
- oubli supérieur ou égal à 13 ans > la médaille d'argent

Il devra également être tenu compte de l'activité de ces adhérents « oubliés » au profit de l'association.



Pour en savoir plus :

infos@souvenir-francais.fr



@SF_Siege

🔘 lesouvenirfrancaisofficiel

20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris



Les 7 engagements des Gardiens de la Mémoire



celle des guerres qui nous ont permis combattante, et plus particulièrement Apprendre l'histoire de la France de garder notre liberté.



Participer aux initiatives des comités du

Souvenir Français, en particulier la



Visiter les grands lieux de la

mémoire combattante

cérémonie de ravivage de la Flamme Participer au moins une fois à la sous l'Arc de Triomphe.



Adhérer au comité local du Souvenir Français

lors des journées nationales commémoratives,

Participer aux cérémonies organisées

en particulier le 8 mai et le 11 novembre.



Participer aux concours scolaires organisés

contemporaines (Concours national de la sur le thème de la mémoire des guerres

Résistance et de la Déportation).

LE SOUVENIR FRANÇAIS C'EST ..

Une date : 1887 Le Souvenir Français est créé avec le soutien du gouvernement républicain.

Un nom : François-Xavier NIESSEN, fondateur de l'association,

Un chiffre : Le Souvenir Français rassemble 220.000 adhérents.

Une implantation: Dans 105 départements, 1.600 comités, 60 pays.

Une quête : Les 30 octobre, 1er et 2 novembre, pour sauvegarder les tombes des Morts pour la Un ravivage: Le 26 novembre, Le Souvenir Français ravive la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Une application: MémoiredHomme pour localiser les tombes de Morts pour la France dans les France dans les cimetières communaux. cimetières communaux.

Une ambition : Qu'aucun élève ne quitte sa scolarité sans avoir visiter un lieu de la mémoire combattante et participer à, au moins, une cérémonie.

LE SOUVENIR FRANCAI

Association mémorielle

Certificat d'engagement en qualité de Gardien de la mémoire

Attribué à

pour sa participation à la sauvegarde et à la transmission de l'histoire combattante.

Le Délégué général du Souvenir Français

Le Président du Comité du Souvenir Français

du département



Annexe 3 (disponible sous Word ou Excel)

FICHE DES RÉCIPIENDAIRES



Liste des récompenses du SOUVENIR FRANÇAIS attribuées aux adhérents est à envoyer régulièrement par le délégué général à chancellerie@souvenir-francais.fr entre le 15 et 31/12 de l'année écoulée. Les compléments demandés entre le 15 et 30/06 devront être clairement justifiés.

Année à préciser

dès	GAGEMENT « GARD) s l'âge de 11 ans (à partir de la	[EN DE LA MEMOIR] classe de 6ème) à titre d'enco	> > non contingenté
NOM – Prénom	Date de naissance		
	55,1113,111		
	DIPLÔME D'HONNE à partir de 2 ans de pi	EUR > non continge ésence active au sein du SF	nté
NOM – Prénom	Date de naissance JJ/MM/AA	Date adhésion JJ/MM/AA	Email
MÉDAIL	LE DE BRONZE > 5		ts année N-1
MÉDAIL NOM – Prénom	à partir de 4 ans après Date de naissance	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion	Email
	à partir de 4 ans après	l'octroi du <mark>diplôme d'honneur</mark>	
	à partir de 4 ans après Date de naissance	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion	
	à partir de 4 ans après Date de naissance	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion	
	à partir de 4 ans après Date de naissance	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion	
	à partir de 4 ans après Date de naissance	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion	
NOM – Prénom MÉDAI	à partir de 4 ans après Date de naissance JJ/MM/AA LLE D'ARGENT > 1 %	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion JJ/MM/AA /o du nbre adhérent	Email
NOM – Prénom MÉDAI	à partir de 4 ans après Date de naissance JJ/MM/AA LLE D'ARGENT > 1 %	l'octroi du diplôme d'honneur Date adhésion JJ/MM/AA /o du nbre adhérent	Email s année N-1

Annexe 4

FICHE DE DEMANDE DES 3 « GRANDES » RÉCOMPENSES



Liste des membres du SOUVENIR FRANÇAIS à honorer est à envoyer régulièrement par le délégué général à chancellerie@souvenir-francais.fr entre le 15 et 31/12 de l'année écoulée. Les compléments demandés entre le 15 et 30/06 devront être clairement justifiés.

Année à préciser

Comité de				
Délégation générale				
Cocher la case de la récon exceptionnel à évoquer. médaille de VERMEIL médaille de VERMEIL Cravate d'HONNEUR Coordonnées du récipienda Monsieur	- . avec BELIERE LAURÉE aire Madame	Prénom	té mais nbre d'années d'adhésion à respecter et mérite	
Email				
Le récipiendaire a-t-il déj	à obtenu la récompense NON			
A quelle date		N° de la Revue SF		
Motif de la demande de réco Fait partie de la gouvernance du comité	Président Vice-président Trésorier Secrétaire Autre (*) (*) préciser	depuis le		
Simple adhérent	Préciser les raisons de la présente demande exemples : fait la quête depuis xx années, aide à la récupération des cotisations chaque année, participe à l'entre des tombes, etc. elle adhérent			
	AVIS DU DÉLÉGUÉ GÉ	NÉRAL	date ET signature du Président du comité	

(date ET signature)